



# Police

Zone de police

« La Mazerine »

n° 5269

-

La présidente

-

## AVIS DE PUBLICATION

En sa séance du 2 février 2023, le Conseil de police a examiné les points suivants :

### En séance publique

#### **1. Approbation du PV du 22 décembre 2022 (partie publique) – Vote**

Le PV du 22 décembre 2022, partie publique, est approuvé à la majorité.

#### **2. Présentation du compte 2021 de la zone de police La Mazerine – Vote**

Le Conseil approuve le compte 2021 à l'ordinaire et extraordinaire de la zone de police.

#### **3. Budget 2023 – Vote**

Le Conseil approuve le budget 2023 ordinaire et extraordinaire de la zone de police.

#### **4. Budget 2023 – petits investissements inférieurs à 8500 euros HTVA (30.000 euros HTVA en vertu de l'article 33 de la LPI) - Marchés relevant du budget extraordinaire - Choix du mode et des conditions de passation de marchés – Vote**

Le Conseil autorise le Collège de police à attribuer sur simple facture acceptée les marchés inférieurs ou égaux à 8.499 € HTVA relatifs çà certaines dépenses (aménagement bâtiments, achat mobilier, achat d'autos et de camionnettes CSR, achat matériel informatique, achat matériel informatique CSR, achat Matériel/Equipement, achat

Matériel/Équipement CSR) et de limiter ces dépenses au montant respectif de leur crédit budgétaire ou partie de crédit budgétaire inscrit au budget extraordinaire 2023.

**5. Budget 2023 – Marché de fournitures – Acquisition de matériel informatique pour les services de police – Choix du mode et des conditions de passation de marchés (FOREM) – Vote**

Les zones de police ont la possibilité d'acquérir du matériel informatique par le biais de la centrale d'achat du FOREM. Le conseil autorise le Collège de police à passer commande du matériel informatique, via la centrale d'achat du FOREM pour un montant maximum de 10.000 euros TTC.

**6. Budget 2023 – Marché de fournitures – Acquisition de matériel informatique pour les services de police – Choix du mode et des conditions de passation de marchés (FORCMS) – Vote**

Les zones de police ont la possibilité d'acquérir du matériel informatique par le biais des accords -cadres ForCms – Copy, ForCms – PC, ForCms – Print, ForCms – AIT, ForCms – Soft et Smals – BB sous réserve des dates de fin de contrat. Le Conseil autorise le Collège de police à passer commande du matériel informatique, via les accords-cadres actifs du ForCms pour un montant maximum de 10.000 euros TTC.

**7. Budget 2023 – Marché de fournitures – Acquisition de matériel informatique pour les services de police – Choix du mode et des conditions de passation de marchés (C-SMART) – Vote**

Les zones de police ont la possibilité d'acquérir du matériel informatique par le biais de la centrale d'achat C-SMART. Le Conseil autorise le Collège de police à passer commande du matériel informatique, via l'accord-cadre C-SMART pour un montant maximum de 10.000 euros TTC.

**8. Prolongation de la présidence de la zone – Prise d'acte**

La présidence du collège de police octroyée à Madame ROTTHIER est prolongée jusqu'aux élections communales de 2024.

**9. Zone de police - Déclassement de matériel spécifique police – Vote**

La zone de police un lot de casques pour cycliste police et un frigo pour destruction ou vente selon le cas.

**A huis clos**

**1. Approbation du PV du 22 décembre 2022 (partie huis clos) – Vote**

**2. Recrutement externe d'un inspecteur de police pour le service proximité d'inspecteur de proximité (issu des besoins 2022/04) - Désignation d'un lauréat - Vote**

**3. Personnel – Accident du travail – Décision d'ETHIAS**

## En séance publique

### **10. Mobilité 2023/02 – Besoins – Vote**

Le Conseil de police autorise dans le cadre de la mobilité 2023/02 l'ouverture de la place de d'un inspecteur pour le service intervention et un inspecteur pour le service proximité.

Ces emplois seront ouverts sous réserve de l'issue des éventuelles mobilités sortantes fructueuses 2022/05 et/ou 2023/01 .

En cas de mobilité infructueuse pour les inspecteurs de police, la délibération précise que les besoins en inspecteurs peuvent être ouverts en recrutement externe (nouvelle procédure).

### **11. Mandat pour représenter les intérêts de la zone en justice - Vote**

Le conseil mandate Madame Caroline SCOPEL, 1er Conseiller juriste, DPL et secrétaire de zone pour représenter les intérêts de la zone en justice dans le cadre de certains dossiers où la zone a été préjudiciée matériellement. Le collège déterminera les affaires pour lequel le mandat sera activé.

\*\*\*\*\*

La liste ci-dessus ainsi que l'ordre du jour peuvent être consultés au siège de la zone de police, commissariat central, route de Genval, 157-159 à 1380 Lasne, dès ce vendredi 3 février 2023 pendant 10 jours.

Le Chef de zone,



Laurence COPPIETERS  
Commissaire divisionnaire

Pour la Présidente absente,



Patricia LEBON  
Bourgmestre de Rixensart